

REVUE DU M|A|U|S|S

S E M E S T R I E L L E

N° 40

SECOND SEMESTRE 2012

Sortir de (la) prison

 Entre don, abandon et pardon

REVUE DU MAUSS

SEMESTRIELLE

Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales

Indépendante de toute chapelle comme de tout pouvoir financier, bureaucratique ou idéologique, *La Revue du MAUSS*, revue de recherche et de débat, œuvre au développement d'une science sociale respectueuse de la pluralité de ses entrées (par l'anthropologie, l'économie, la philosophie, la sociologie, l'histoire, etc.) et soucieuse, notamment dans le sillage de Marcel Mauss, d'assumer tous ses enjeux éthiques et politiques.

Directeur de la publication : Alain Caillé.

Rédacteur en chef : Philippe Chaniel.

Secrétaire de rédaction : Sylvie Malsan.

Conseillers de la direction : Gérald Berthoud, François Fourquet, Jacques T. Godbout, Ahmet Insel, Serge Latouche.

Conseil de publication : Jean Baudrillard (†), Hubert Brochier, Giovanni Busino, Cornelius Castoriadis (†), Henri Denis, Vincent Descombes, François Eymard-Duvernay, Mary Douglas (†), Jean-Pierre Dupuy, Michel Freitag (†), Roger Frydman, Jean Gadrey, Marcel Gauchet, André Gorz (†), Chris Gregory, Marc Guillaume, Philippe d'Iribarne, Stephen Kalberg, Pierre Lantz, Bruno Latour, Claude Lefort (†), Robert Misrahi, Edgar Morin, Thierry Paquot, René Passet, Jean-Claude Perrot, Jacques Robin, Paulette Taïeb, Philippe Van Parijs, Annette Weiner (†).

Anthropologie : Marc Abélès, Catherine Alès, Mark Anspach, Cécile Barraud, David Graeber, Roberte Hamayon, André Itéanu, Paul Jorion, Philippe Rospabé, Gilles Séraphin, Lucien Scubla, Michaël Singleton, Camille Tarot, Shmuel Trigano.

Économie, histoire et science sociale : Geneviève Azam, Arnaud Berthoud, Éric Bidet, Genauto Carvalho, Pascal Combemale, Annie L. Cot, Alain Guéry, Marc Humbert, Jérôme Lallement, Jean-Louis Laville, Vincent Lhuillier, Jérôme Maucourant, Gilles Raveaud, Jean-Michel Servet.

Écologie, environnement, ruralité : Pierre Alphandéry, Marcel Djama, Jocelyne Porcher, Éric Sabourin, Wolfgang Sachs.

Paradigme du don : Carina Basualdo, Dominique Bourgeon, Mireille Chabal, Anne-Marie Fixot, Pascal Lardelier, Paulo Henrique Martins, Henri Raynal, Julien Rémy, Dominique Temple, Bruno Viard.

Philosophie : Jean-Michel Besnier, Francesco Fistetti, Marcel Hénaff, Michel Kaïl, Philippe de Lara, Christian Lazzari, Pascal Michon, Chantal Mouffe.

Débats politiques : Cengiz Aktar, Antoine Bevert, Pierre Bitoun, Jean-Claude Michéa, Jean-Louis Prat, Joël Roucloux, Alfredo Salsano (†), Patrick Viveret.

Sociologie : Norbert Alter, David Alves da Silva, Rigas Arvanitis, Yolande Bennarrosh, Michel Dion, Denis Duclos, Françoise Gollain, Aldo Haesler, Annie Jacob, Michel Lallement, Christian Laval, David Le Breton, Louis Moreau de Bellaing, Sylvain Pasquier, Ilana Silber, Roger Sue, Frédéric Vandenberghe, François Vatin.

Les manuscrits sont à adresser à : MAUSS, 3 avenue du Maine, 75015 Paris.

**Revue à comité de lecture international,
publiée avec le concours du Centre national du Livre.**

ISBN : 978-2-7071-7496-3

ISSN : 1247-4819

Sortir de (la) prison Entre don, abandon et pardon

ALAIN CAILLÉ 5 Présentation
ET ANNE-MARIE FIXOT

I. Sortir de (la) prison

A) OUVERTURE

- ALAIN CUGNO ET GNCP 25 Prison, ce n'est pas la peine d'en rajouter
JULIEN REMY 35 L'offense, le pardon et le don
CHRISTIAN LAVAL 47 Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique

B) L'HORREUR CARCÉRALE

- JEAN-MARIE DELARUE 73 Continuité et discontinuité de la condition pénitentiaire
ANNE-MARIE FIXOT @¹ Sortir du sinistre carcéral
CHRISTIANE DE BEAUREPAIRE 103 La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison
ANNIE KENSEY 125 Que sait-on de la situation socioéconomique des sortants de prison ?

C) COMMENT EN SORTIR

- JEAN-FRANÇOIS BERT 139 « Ce qui résiste, c'est la prison. » *Surveiller et punir*, de Michel Foucault
DENIS SALAS 151 Abolir la prison perpétuelle
ANNE-MARIE KLOPP 163 De la réclusion à l'inclusion. La sortie de prison en Europe
JEAN-MANUEL LARRALDE @ Des prisons françaises sous influences
NICOLE MAESTRACCI @ Repenser la sortie de prison
MICHEL JOUANNOT @ Prendre au sérieux la réinsertion
JACQUES LECOMTE 173 La justice restauratrice

1. Les textes marqués d'un @ ne sont accessibles qu'en version numérique. Cf. p. 282.

Libre revue

CLAUDINE SAGAERT	189	La laideur, un redoutable outil de stigmatisation
SIMON BOREL	207	Facebook, stade suprême de la quête de reconnaissance
BENJAMIN BOUDOU	217	Éléments pour une anthropologie politique de l'hospitalité
STEPHEN KALBERG	@	La sociologie des émotions de Max Weber
MANUEL CERVERA-MARZAL	@	Miguel Abensour, Cornelius Castoriadis. Un conseilisme français ?
DOMINIQUE BODIN ET GAËLLE SEMPÉ	235	Faut-il légaliser le dopage ?
HENRI RAYNAL	249	Innombrables sont les voies
BIBLIOTHÈQUE	259	
RÉSUMÉS & ABSTRACTS	@	
LES AUTEURS	280	

Présentation

Alain Caillé et Anne-Marie Fixot¹

Les prisons françaises sont dans un état moral et physique dramatique. Et plus encore, peut-être, les plus neuves et les plus récentes, plus inhumaines encore que les plus anciennes. Loin de permettre aux délinquants de réparer leur délit en s'en distanciant et en se réparant eux-mêmes, pour accéder, à la sortie, à une vie normale, elles renforcent la haine, l'inadaptation et les motivations à une délinquance accrue. La sortie de prison se révèle du coup particulièrement problématique. Comment l'aménager pour qu'elle ne conduise pas à l'effondrement et/ou à la récidive ? Qu'elle ne soit pas un accélérateur de la délinquance ? C'est la question que se posait un important colloque organisé à Caen en février 2012². On en reprend ici certaines des contributions. Mais au-delà même de la question des modalités souhaitables de la sortie de prison, il convient de se demander comment il serait possible de sortir du régime actuel de la prison en tant qu'institution et de son monopole du châtement légitime, si contre-productif et délétère. De sortir de

1. Nous remercions Philippe Chanial pour sa relecture de cette présentation, ses suggestions et ses commentaires.

2. Colloque organisé à l'initiative de l'association Démosthène (Association Démosthène pour la citoyenneté-Un espace universitaire de débats), en partenariat avec l'Institut international des droits de l'homme et de la paix (2IDHP) et placé sous la présidence de Nicole Mastracci, premier Président de la Cour d'appel de Rouen et présidente de la FNARS, et Denis Salas, magistrat, maître de conférences à l'École nationale de la magistrature.

la prison, envisagée comme unique sanction et unique remède à la délinquance et au crime. C'est en mettant à profit l'éclairage du paradigme du don que l'on explore les possibilités d'une voie moyenne qui ne laisse pas les populations carcérales à l'abandon et leur ouvre la possibilité d'accéder à un pardon qui ne soit pas absolution mais don d'un possible renouveau.

En ouverture

Pour prendre une première mesure des problèmes que pose l'institution de la prison, nous avons placé en ouverture trois textes, totalement différents, qui, chacun à sa manière, en explorent certaines des coordonnées. Le premier, qui est au plus près des problèmes concrets et immédiats soulevés par la prison, est composé à partir d'une brochure réalisée par le Groupe national de concertation prison (GNCP) en vue d'animer des débats nationaux qui se dérouleront prochainement, en novembre 2012. Ce groupe réunit toutes les associations qui se préoccupent du sort des prisonniers durant leur incarcération ou après leur sortie³. À part les détenus eux-mêmes, personne n'est mieux placé pour voir et juger de la réalité carcérale. Le diagnostic, notamment sous la plume d'*Alain Cugno*, animateur d'une de ces associations, est sans appel : « Le nombre de personnes emprisonnées est en train d'atteindre des records historiques. Or jamais, nulle part, l'augmentation du nombre de personnes incarcérées n'a fait diminuer la criminalité ni la délinquance. Il y aurait même de sérieuses raisons pour penser l'inverse. La construction de nouvelles prisons peut se donner l'objectif, certes louable, de mettre fin à la surpopulation carcérale. Source de situations intolérables aussi bien pour les personnes détenues que pour les surveillants et l'ensemble du personnel pénitentiaire, elle ne fait en réalité qu'entériner cette fausse évidence que la prison est un moyen de lutte efficace pour assurer la sécurité et la sérénité d'une nation. » Une part considérable

3. Le Groupe national de concertation prison (GNCP) réunit, depuis bientôt dix ans, les représentants nationaux d'associations et des aumôneries de prison afin d'échanger sur un certain nombre de préoccupations communes autour de l'univers carcéral. < <http://prisons.free.fr/aquiprofite.htm> >.

du budget de la justice est affectée à la construction de prisons neuves, « fonctionnelles », c'est-à-dire, en réalité, effroyablement déshumanisantes et désocialisantes⁴ – en ouvrant du même coup un large marché à l'investissement privé –, alors que, de l'avis de tous les observateurs ou analystes, l'urgence n'est pas tant à l'augmentation du nombre de places qu'à la diminution du nombre d'incarcérations, d'une part, et, de l'autre, au changement radical de logique de l'institution de la prison. Sans doute doit-elle faire expier, mais il lui faut aussi préparer *de facto*, et pas seulement de manière rhétorique, la réinsertion à la sortie. Or pour cela, au lieu de diviser, séparer, fragmenter, parcelliser la vie en prison, il faut qu'elle soit l'occasion d'une possible (re) socialisation et de la (re) conquête d'un sens de la vie qui a fait défaut, et qui permette aux détenus de faire le lien entre l'avant, le pendant et l'après de leur emprisonnement. Cependant, pour faire ne serait-ce que quelques pas dans cette direction, il faut d'abord cesser d'imaginer que la prison est la seule peine possible et le seul remède concevable à la criminalité. D'où l'importance du tableau dressé par le document du GNCP, qui liste l'ensemble des alternatives. Dont il reste, évidemment, à évaluer les taux d'efficacité respectifs⁵.

D'une certaine manière, ce qui vient d'être dit là, tout le monde le sait ou le pressent. Personne n'ignore en tout cas vraiment que nos prisons sont à l'abandon, ainsi que ceux qui les peuplent. Abandonnés, c'est-à-dire mis au ban et, d'une certaine manière, pour nombre d'entre eux, pour toujours. Si le problème des prisons, et le scandale qu'elles représentent, ont tant de mal à émerger dans le débat public, si tout le monde ou presque préfère en somme que la question ne soit pas posée, c'est à la fois parce que personne ne croit que la prison puisse parvenir à (re)socialiser là où la famille et l'école ont échoué, et peut-être aussi en raison de la prégnance d'une conception dominante du pardon qui empêche de bien poser la question. Car la question du pardon se pose nécessairement. D'un détenu qui a purgé sa peine, peut-on dire qu'il s'est acquitté de sa dette envers la victime ou la société ? Peut-être, si on en reste à

4. Comme le montre parfaitement le livre d'Hélène Castel, *Retour d'exil d'une femme recherchée*, préface de Nancy Huston, Seuil, Paris, 2009.

5. Sur lesquels nous savons pour l'instant assez peu de choses. L'ouvrage le plus synthétique sur la question est *Les Sorties de délinquance*, sous la direction de Marwan Mohammed, La Découverte, « Recherches », Paris, 2012.

une conception comptable et utilitariste du crime et de la justice⁶ : le crime a coûté tant, et il est réparé au bout de tant de semaines, de mois ou d'années d'emprisonnement. Il se paierait, à un prix déterminé, comme on paie une marchandise. Mais, évidemment, personne ne raisonne réellement ainsi. Personne, pas plus les victimes ou les personnes ordinaires que le délinquant lui-même ne peut imaginer qu'il puisse en être jamais quitte à ce compte-là. Comme dans les logiques de don et de contre-don, la faute comme la dette⁷ ne s'abolit jamais, mais circule et se transforme. Pour que celui qui sort de prison puisse en effet repartir d'un pas nouveau et allégé, il faut quelque chose en plus de l'accomplissement de la peine, il faut une forme de pardon.

Qu'est-ce à dire ? Sur ce point, l'article de *Julien Rémy*⁸ est particulièrement éclairant. Il rappelle les conceptions du pardon développées par les philosophes Vladimir Jankélévitch et Jacques Derrida. Conceptions qui s'inscrivent dans le fil de certaines traditions juives et chrétiennes radicales et qui informent encore nos représentations spontanées et courantes du pardon. Conceptions très exigeantes. Trop exigeantes. Pour que puisse exister un vrai pardon, le pardon pur, il faudrait, à les en croire, que le criminel ou le coupable ne se repente pas, sans quoi le pardon pourrait être soupçonné d'acheter le repentir et de rester entaché par une part de calcul. Or à en rester à cette conception intransigeante⁹ du pardon, sa possibilité même s'évanouit. Le don est la figure de l'impossible, écrivait Derrida. On devrait alors dire que le pardon est l'impossible au carré. Sans compter que Jankélévitch concluait qu'après la Shoah il y a des crimes impardonnables. Si l'on en revient à l'opinion courante, et pour autant qu'elle participe majoritairement d'une conception comparable du pardon, on comprend mieux pourquoi

6. Pour une description fine de la conception, propre à l'« utilitarisme pénal » et au néolibéralisme contemporains, du « délinquant rationnel » et de ses conséquences sur la conception même de la loi, du crime et de la peine, voir les fines remarques de Denis Salas, *La Justice dévoyée. Critiques des utopies sécuritaires*, Les Arènes, Paris, 2012, chap. II.

7. En allemand, c'est le même mot, *Schuld*, qui désigne la dette et la faute.

8. Extrait de sa thèse de doctorat en sociologie qui analysait le rapport des enfants issus de l'immigration à la dette – la dette en trop – que la société française fait peser sur eux.

9. Qui, chez Derrida, ne fait que radicaliser et exacerber une conception elle-même hyperbolique du don.

elle n'est pas prête à pardonner quelque délit que ce soit. Si pardonner, c'est pardonner hors de toute repentance et de tout engagement de s'amender, alors il est normal qu'elle préfère vouer à l'abandon les auteurs des délits. Mais les choses changent du tout au tout si on entend le don et le pardon, dans le sillage de Mauss, non pas comme un don ou un pardon héroïques, réservés aux seuls virtuoses de la sainteté et de l'inaccessible, mais comme un don ou un pardon « modestes ». Entre le calcul utilitariste fonctionnel, qui broie toute humanité, et le don ou le pardon « purs », figures de l'impossible, il y a place pour un don à hauteur des êtres humains concrets, qui n'est rien d'autre que le don du possible, subordonné non pas à l'absence de la repentance mais à un pari sur l'avenir. Sur l'avenir, sur la puissance de la démocratie et de l'humanité des hommes (et des femmes)¹⁰.

Le troisième texte explore de manière troublante une tout autre dimension de la prison, encore. On sait que, dans son célèbre *Surveiller et punir*¹¹, Michel Foucault trouvait, dans le panoptique le modèle de prison idéal inventé par Jeremy Bentham, père de la doctrine utilitariste, l'essence de la prison et, dans celle-ci, la forme par excellence de la surveillance et de la punition modernes, par opposition aux châtiments d'Ancien Régime. Le principe en est que le surveillant, situé au centre d'un anneau, dans une tour qui ouvre sur toutes les cellules, peut voir, à tout moment, les prisonniers, sans en être vu en retour¹². *Christian Laval*, qui est un des meilleurs connaisseurs de l'œuvre de Bentham, rappelle ici¹³ l'histoire de l'invention du panoptique par Bentham et la lecture qu'en a donnée Michel Foucault. Les lecteurs des textes de Christian Laval et de son ami Pierre Dardot¹⁴ savent comment, au croisement de Foucault et Marx, ils voient dans le néolibéralisme une machinerie, un « dispositif » grâce auquel c'est par la liberté

10. Sur le pardon, on lira avec profit le chapitre III de *La Bonté humaine*, de Jacques Lecomte, Odile Jacob, Paris, 2012.

11. Dont le sous-titre est *Naissance de la prison*.

12. Voir Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », Paris, 1975, p. 201.

13. Dans une conférence destinée aux lycéens mais qui se révèle être sans doute la meilleure introduction possible à l'œuvre désormais importante, riche et variée, de Christian Laval lui-même.

14. Voir notamment *La Nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, La Découverte, « Poche », Paris, 2010.

même accordée aux sujets économiques marchands que la société s'assure la meilleure prise sur eux, la surveillance et le contrôle les plus efficaces. Et les plus économiques, les moins onéreux. D'une certaine manière, le marché joue pour les sujets normaux le même rôle que le panoptique pour les prisonniers. Précisons ce point. Une des idées centrales de Bentham, disciple d'Adam Smith en économie politique, était que sur le marché il se produit une « harmonisation naturelle » des intérêts – pour le dire dans le langage de Élie Halévy, le grand historien de l'utilitarisme – mais que cela n'est pas vrai en dehors du marché. Chacun poursuit bien la recherche de son utilité propre, *self-regarding*, comme sur le marché, mais, à la différence de la main invisible de Smith, il n'en résulte pas « naturellement » la maximisation du « plus grand bonheur du plus grand nombre », principe de base de la justice utilitariste. Pour concilier la justice – *i.e.* « le plus grand bonheur du plus grand nombre » – et la satisfaction des intérêts individuels, il faut qu'un législateur bienveillant joue sur la formation des désirs pour les rendre compatibles à la fois entre eux et avec le plus grand bonheur du plus grand nombre. L'instrument de ce modelage des désirs individuels est l'ensemble des châtements et des peines instaurés par le législateur bienveillant. La prison devient l'outil par excellence de la dernière chance de remodelage des désirs inadaptés, et le directeur de la prison panoptique est le bras séculier du législateur bienveillant.

Jusqu'à ce point, on pourrait suivre Foucault, sans plus, et voir dans le panoptisme et dans son asymétrie constitutive entre celui qui voit et ceux qui sont vus une entorse majeure au respect des hommes et à la démocratie, même si Foucault, on le sait, ne se réclamait pas de l'humanisme et ne se souciait guère de la démocratie. Mais Christian Laval, dans ce texte qui fera probablement date, complique et enrichit singulièrement le propos foucauldien originel, jusqu'à le rendre en partie indécidable. Retraçant l'évolution des idées de Bentham sur le panoptique, il montre en effet de manière saisissante comment, au fur et à mesure que celui-ci se convertissait à l'idéal démocratique, il introduisait une réversibilité radicale au cœur même de son principe panoptique. Au terme de cette évolution, ce ne sont plus seulement les détenus qui, pour lui, doivent faire l'objet d'une surveillance permanente, ce sont les gouvernants eux-mêmes qui doivent être placés constamment

sous le regard vigilant des citoyens, à qui rien de leurs faits et gestes, voire de leurs pensées ne doit échapper. La démocratie – au moins la démocratie utilitariste – est ainsi identifiée à une sorte de panoptisme généralisé, dans lequel tout le monde voit, mais aussi surveille tout le monde, sous le regard de tous. Christian Laval détaille de façon saisissante et très informée la montée en puissance actuelle de ce panoptisme généralisé. De la multiplication des caméras de surveillance au diagnostic précoce des facteurs de risque social ou médical jusqu'à la multiplication des fichiers en tout genre, il devient un panoptisme non seulement de l'instant, mais tout autant du passé et de l'avenir. Dès lors, c'est la société elle-même, la société normale des gens normaux, qui, soumise à un objectif de transparence absolue et universelle, apparaît comme le prolongement et la généralisation de la prison. Une fois généralisé, le principe de la prison panoptique devient le principe général de l'existence commune ordinaire. Et, réciproquement, la peur de la prison est ce qui fait adhérer au panoptisme universel en instaurant un clivage tranchant entre le bon et le mauvais panoptisme, entre bons et mauvais citoyens. Entre ceux qui méritent la normalité et ceux qui méritent l'abandon¹⁵.

On pourra, bien sûr, discuter ces analyses suggestives, mais non sans en signaler ce qu'elles comportent de plus troublant : cette société panoptique de surveillance générale et de transparence absolue, désormais identifiée à l'idéal démocratique, n'en sommes-nous pas, au moins pour une partie de nous-mêmes, demandeurs ? Si, comme le pensait Bentham, elle devait permettre en effet la disparition des délits et favoriser l'adéquation des désirs de chacun au plus grand bonheur de tous, dans l'harmonie de la transparence universelle, ne l'appellerions-nous pas de nos vœux ? Il y a là, sans doute, une autre des raisons pour lesquelles il est si difficile de faire naître un véritable débat sur le statut de la prison. Les détenus font l'objet d'une surveillance toujours plus grande et intime ? Oui, sans doute, mais n'est-ce pas là, de plus en plus, pense l'opinion dominante, le lot d'à peu près tout le monde aujourd'hui ?

15. Sur la critique de l'idéologie du mérite et sur ses liens avec l'utilitarisme, voir Dominique Girardot, *La Société du mérite*, Le Bord de l'eau, Lormont, 2011.

L'horreur carcérale

Toutes ces raisons, si elles l'expliquent en partie, ne justifient pourtant en rien que nous détournions le regard de la réalité de la prison, pour refuser de voir en face ce qu'il est difficile de ne pas caractériser comme l'horreur carcérale. C'est celle-ci qui ressort de façon frappante des textes réunis dans cette première partie. À commencer par celui, particulièrement synthétique et informé, de *Jean-Marie Delarue*, contrôleur général des lieux de privation de liberté, qui décrit de façon très sobre mais d'autant plus parlante peut-être, le choc de la première découverte de l'incarcération, puis l'épreuve du quotidien carcéral, pour montrer comment le sort qui est fait aux détenus peut être analysé comme une réplique aggravée de celui qui est réservé aux déshérités de notre société. À partir du constat statistique de leur surreprésentation en prison, « il faut se demander, conclut-il, comment la puissance publique, qui en a la charge à titre exclusif (ou par le cahier des charges interposé d'un concessionnaire) a imaginé, conçu et déterminé les modalités de l'hébergement des détenus. La réponse est que, si l'on met à part les contraintes particulières liées à la sécurité, extrêmement visibles, elle a choisi d'assurer leur existence comme elle intervient par ailleurs auprès des catégories populaires. "C'est le même mépris !", s'exclame "instinctivement" à propos de la prison une personne détenue ».

Complétant les données mobilisées par Jean-Marie Delarue et confirmant son diagnostic, l'article d'*Annie Kensey* réunit et analyse toutes les statistiques pertinentes disponibles aujourd'hui sur la prison et sur ses sortants. Un panorama complet et indispensable.

@>>>¹⁶ La description que donne *Anne-Marie Fixot* de l'univers de la prison à partir de son expérience des cours qu'elle y donne recoupe en tout point celle de Jean-Marie Delarue, à cette différence près qu'elle est plus immédiatement dans le ressenti. Dont ce qui se voit en premier est la dimension sinistre. Cette ethnographie fait vivre de l'intérieur, comme si on y était, l'expérience de ceux qui se retrouvent confrontés à la prison.

16. Rappelons que les articles signalés par @>>> sont disponibles uniquement dans la version numérique (distribuée à toutes les personnes abonnées à la revue). Voir le bon de commande p. 283.

S'il fallait résumer en un mot ce qui ressort au premier chef de ces deux appréciations, très complémentaires, de l'univers carcéral, celui qui s'imposerait en premier serait sans doute celui de fragmentation. Ou de parcellisation. Fragmentation en types de bâtiments, de traitements, de privilèges, positifs ou négatifs. Fragmentation, surtout, de la vie des détenus, à qui, comme le montre bien Anne-Marie Fixot, il n'est offert la possibilité de faire le lien ni avec ce qu'ils ont vécu avant ni avec ce qu'ils pourraient vivre après. Pour sa part, Jean-Marie Delarue conclut : « C'est, en toute hypothèse, le même mécanisme de parcellisation, de fragmentation (et de quêtes difficiles des personnes concernées qui en sont le corollaire) qui est à l'œuvre. Les parcours qu'on entend faire suivre aux personnes détenues en vue de les faire travailler, les former ou les occuper, ressemblent trait pour trait à ces parcours qu'on a entendu mettre en œuvre pour la réinsertion¹⁷ des chômeurs de longue durée ou des enfants récidivistes, avec leurs incohérences, leurs approches "saucissonnées" du social, de l'économique, du sanitaire, du familial etc., chacune assortie d'injonctions différentes ou contradictoires de celles des autres. Ce que les autres catégories ont le pouvoir d'unifier, parce qu'elles ont la maîtrise au moins partielle de leur usage, en se contentant de pester contre l'aveuglement des guichets, les catégories populaires ne le peuvent pas, en raison de leur dépendance à l'égard des mesures dont elles font l'objet. Il faut naturellement s'interroger sur les caractères propres de la prison. Mais on doit mesurer aussi en quoi la société y trouve son reflet. À cet égard, pour la majorité des détenus, il y a bien continuité¹⁸. »

17. « Le terme est identique et ceux qui l'emploient devraient en expliciter le sens », note Jean-Marie Delarue.

18. À lire ces analyses, il est difficile de ne pas se demander si la prison n'a pas préfiguré et si elle n'exacerbe pas les traits de ce que je (A.C.) présente comme la forme socio-politique et symbolique actuellement dominante et que je qualifie de parcellitarisme pour désigner un régime qui s'écarte autant de la démocratie, par la mise en parcelles des institutions, des groupes ou des individus, que le totalitarisme s'en éloignait par leur fusionnement permanent et forcé (voir Alain Caillé, « Démocratie, totalitarisme et parcellitarisme », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 25, 2005, 1^{er} semestre ; et « Un totalitarisme démocratique ? Non, le parcellitarisme », in Alain Caillé (dir.), *Quelle démocratie voulons-nous ? Pièces pour un débat*, La Découverte, « Sur le vif », Paris, 2006). À quoi il conviendrait d'ajouter que ces régimes fonctionnent également à la peur et que c'est là, avec la fragmentation, l'autre ressort majeur de la prison.

Christiane de Beaurepaire, psychiatre, et dont le livre sur son expérience professionnelle à la prison de Fresnes a fait beaucoup de bruit¹⁹, fait quant à elle ressortir un autre trait saillant de la population typique des prisons : non seulement sa fragilité socioéconomique mais aussi sa vulnérabilité psychique. « À cette précarité socioéconomique, écrit-elle, s'associe une *vulnérabilité psychique et psychiatrique*, comme en témoignent plusieurs études désormais classiques : plus de 55 % des détenus présentent des troubles psychiatriques à l'entrée en prison, plus de 40 % présentent des antécédents psychiatriques antérieurs à l'incarcération (Drees, 2002). Cette "vulnérabilité" est attestée chez les arrivants et aggravée chez les sortants. Elle apparaît doublement ancrée dans l'état psychiatrique et la précarité socioéconomique, eux-mêmes étroitement corrélés. » Un chiffre interpelle tout particulièrement : les hospitalisations psychiatriques des détenus « ont été multipliées par vingt-cinq en quinze ans, dont un tiers en unités pour malades difficiles (UMD). Ces chiffres indiquent à quel point la prison accueille désormais de grands malades, en France comme dans l'ensemble des pays occidentaux, pour des raisons floues et complexes ».

Comment en sortir

De telles données pourraient apparaître décourageantes. Comment à la fois faire exécuter les sanctions méritées dans des conditions de sécurité satisfaisantes et pallier les lourdes insuffisances scolaires, parentales, familiales, professionnelles ou économiques des détenus si, de surcroît, elles se redoublent dans la moitié des cas d'une « vulnérabilité psychique et psychiatrique » ? Pourtant, la réponse qu'apporte *Christiane de Beaurepaire* est en fait plutôt réconfortante. Elle s'appuie sur l'expérience d'une consultation externe non sectorisée, créée en 2002, dépendant du service psychiatrique d'une grande maison d'arrêt de la région pénitentiaire de Paris. « De 2002 à 2006, six cents personnes ont

19. *Christiane de Beaurepaire, Non-lieu, un psychiatre en prison*, Fayard, Paris, 2009. Elle y dénonce et questionne « la démission des politiques sanitaire et sociale, l'indifférence des responsables et la destruction du dispositif de santé publique ».

été suivies, avec des profils psycho-pathologiques divers et des situations socioéconomiques médiocres ». Or la conclusion est saisissante : « Une étude menée sur trois cents personnes suivies sur cinq ans a montré qu'il n'y avait eu aucune récidive. »

Voilà qui doit nous encourager à interroger en profondeur à la fois les modalités de fonctionnement de l'institution pénitentiaire et celles qui président à la sortie de prison des détenus, mais aussi à mettre en question l'institution de la prison elle-même et à nous demander dans quelle mesure il est possible d'en sortir.

Sur cette dernière question, comme le montre éloquemment *Jean-François Bert*, il importe de revenir aux analyses présentées par Michel Foucault dans *Surveiller et punir* en en comprenant bien le sens et la portée. Ce qui est rendu manifeste au premier chef par Foucault, c'est d'abord la contingence de la prison comme institution : « Pourquoi la prison, résume Jean-François Bert, alors qu'elle n'a jamais été un moyen de punir mieux, ni de punir plus humainement ? Si elle perdure, c'est parce qu'elle est donc la clé de voûte d'une nouvelle technologie du pouvoir qui, avec d'autres institutions comme l'École, l'Asile ou l'Hôpital, permet depuis la fin du XVIII^e siècle un nouvel investissement de la vie quotidienne des individus. » Ou encore : « Pourquoi la prison, alors que ce système punitif a été remis en cause tout de suite et n'a jamais été pensé comme une alternative crédible au système précédent ? Pourquoi la prison demeure-t-elle, et pas seulement en France, la modalité punitive majeure ? » À cette réduction du système des peines à la seule institution carcérale, Foucault trouve tout un ensemble de raisons, bien mises en lumière par Jean-François Bert.

Mais l'essentiel, et on trouve là un fort écho aux thèses de Christian Laval et aux descriptions de Jean-Marie Delarue et Anne-Marie Fixot, réside certainement dans les affinités profondes entre le système carcéral et la dimension de plus en plus disciplinaire de nos sociétés. La prison en est le révélateur, en abyme, et l'exposant. « La société disciplinaire que décrit Foucault, conclut Jean-François Bert, est d'autant plus efficace qu'elle fonctionne sur le mode continu de la surveillance et de la correction des comportements, ce qui nécessite une norme à l'aune de laquelle chaque individu est évalué. Pour bien fonctionner, les dispositifs disciplinaires ont besoin d'un savoir particulier sur les comportements, d'une "orthopédie sociale" mobilisant en même temps la connaissance du parcours singulier de

chaque individu et la connaissance comparative des comportements des différents individus au sein d'une population donnée : "L'art de punir [...] met en œuvre cinq opérations bien distinctes : référer les actes, les performances, les conduites singulières à un ensemble qui est à la fois champ de comparaison, espace de différenciation et principe d'une règle à suivre. Différencier les individus les uns par rapport aux autres et en fonction de cette règle d'ensemble – qu'on la fasse fonctionner comme seuil minimal, comme moyenne à respecter ou comme optimum dont il faut s'approcher. Mesurer en termes quantitatifs et hiérarchiser en termes de valeur les capacités, le niveau, la 'nature' des individus. Faire jouer, à travers cette mesure 'valorisante', la contrainte d'une conformité à réaliser. Enfin tracer la limite qui définira la différence par rapport à toutes les différences, la frontière extérieure de l'anormal²⁰". »

S'il y avait un seul texte à lire pour se convaincre que ce n'est pas un souci d'humanité qui a présidé à la naissance de la prison, il suffirait de lire celui de *Denis Salas* que nous reproduisons ici. Il décrit et dénonce le sort des détenus condamnés à perpétuité, qui n'apparaissent plus que comme des « emmurés vivants » et qui d'ailleurs demandent souvent à être mis à mort plutôt que d'endurer ce qu'ils vivent.

Ils confirment ainsi ce qu'écrivait Beccaria, précurseur de l'utilitarisme benthamien et premier partisan de l'abolition de la peine de mort. Contrairement à ce que l'on pense le plus souvent, ce n'est nullement par humanisme qu'il la préconisait mais, au contraire, parce que dans le calcul des plaisirs et des peines effectué selon lui par les criminels, la peine capitale apparaissait bien trop douce pour être dissuasive. La perspective de la prison serait, expliquait-il, beaucoup plus terrifiante et efficace pour contenir le choix rationnel de la criminalité. Or nous le voyons bien, le calcul utilitariste beccarien ou benthamien se révèle erroné. Loin de réduire la criminalité, la prison la démultiplie. Et, symétriquement, loin de nous faire sortir du cycle de la vengeance en rendant les peines plus humaines, elle institutionnalise une vengeance euphémisée, aseptisée, fonctionnalisée, toujours plus inhumaine, en faisant des détenus non seulement des coupables qui expient leur faute mais aussi des boucs émissaires.

20. Michel Foucault, *Surveiller et punir*, op. cit., p. 214.

Il est donc urgent, pour commencer, d'aménager le quotidien de la prison et de le faire en ayant comme visée la réussite de la sortie de prison, la préparation à une vie post-prison, possible et décente. Comparant la situation française à celle d'autres pays européens, *Anne-Marie Klopp* montre, à partir de l'étude des pratiques dans trois établissements pénitentiaires, l'un en Angleterre, l'autre en République tchèque et le dernier en Suisse, « qu'il est tout à fait possible de lier détention et préparation à la sortie ». Sa conclusion, qui rejoint celle de Jean-Marie Delarue et d'Anne-Marie Fixot, est qu'« en France comme dans l'ensemble des pays européens le passage de la réclusion à l'inclusion passe par le relationnel ».

@>>> C'est également ce que montrent à l'envi les textes de trois des principaux spécialistes français des problèmes de réinsertion, *Nicole Maestracci*, présidente de la FNARS²¹, *Jean-Manuel Larralde*, professeur de droit public, et *Michel Jouannot*, membre du Contrôle général des lieux de privation de liberté. Tous concluent à l'inexistence de véritables politiques d'insertion ou de réinsertion au sein des prisons françaises. Celles-ci, on l'a vu, passeraient au premier chef par l'inversion, durant le séjour en prison, d'une politique de la séparation et de la fragmentation systématiques en une politique de socialisation. Car, en dernière instance, là comme ailleurs, ce qui détermine la possibilité de faire ou de refaire des délinquants des membres à part entière d'une communauté démocratique, c'est que possibilité leur soit donnée de donner un sens à leur existence et de trouver une cohérence entre l'avant, le pendant et l'après.

Mais il faut comprendre qu'assigner une telle mission à la prison en bouleverserait radicalement la signification et l'organisation. Dans leur article publié dans l'ouvrage *Les Sorties de délinquance* (Marwan Mohammed, *op. cit.*), Lila Kazemian et Thomas P. LeBel observent qu'aux États-Unis (mais les chiffres sont comparables ailleurs), les deux tiers [des ex-détenus] ont été arrêtés à nouveau et près d'un quart réincarcérés dans les trois ans suivant leur sortie de prison. La conclusion s'impose d'elle-même. Il faut absolument cesser de faire de la prison une fabrique de délinquants, un surgénérateur de délinquance. Pour cela, une mesure

21. Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale.

essentielle pourrait être « de tenir les dirigeants des établissements pénitentiaires responsables non seulement de la réduction de la fréquence des inconduites mineures en milieu carcéral, mais aussi de l'accroissement du nombre et de la qualité des prises en charge mises à disposition, ainsi que du nombre de détenus et de libérés sous conditions qui participent jusqu'au bout à un dispositif qui, au demeurant, ait fait ses preuves. Ces étapes sont fondamentales pour faciliter une véritable réinsertion sociale et accroître les chances de sortir de la délinquance » [*ibid.*, p. 254]. Comme le pointe Fergus Mac Neill dans le même ouvrage, la morale rejoint ici l'efficacité. Seule la reconnaissance des détenus dans leur pleine dignité humaine est susceptible de faire sortir de la spirale infernale qui fait que toujours plus de criminalité entraîne toujours plus de prison et toujours plus de prison entraîne toujours plus de criminalité.

Au-delà, donc, de tous les aménagements souhaitables de la prison et de la sortie de prison, il faut réfléchir à toutes les alternatives possibles de manière à briser l'association automatique entre pénalité et prison qui nous empêche de penser et d'avancer. Le chantier est immense et, nous l'avons dit, nous manquons encore d'études concluantes sur l'efficacité relative des diverses alternatives existantes ou concevables. Mais une des pistes les plus prometteuses est certainement celle de la justice restauratrice (ou réparatrice) que nous présente *Jacques Lecomte*. Impulsée au Canada il y a plus de trente ans, elle consiste dans la mise en présence, à l'aide d'un médiateur, de la victime (et, le cas échéant de sa famille) et de son agresseur. Elle vise « à donner aux victimes, aux délinquants et à la société le sentiment satisfaisant que “justice est faite” ». On peut résumer les effets de cette approche sous forme de trois “R” : Réparation de la victime, Responsabilisation de l'auteur et Rétablissement de la paix sociale ». Un des soucis essentiels des victimes est de comprendre les motivations de leur agresseur et d'en obtenir des excuses. La justice traditionnelle le permet difficilement. En revanche, selon une série d'études australiennes, « 90 % des victimes estiment que l'agresseur doit présenter des excuses. Or 86 % des personnes ayant vécu une justice restauratrice ont dit que leur agresseur avait présenté ses excuses, contre seulement 19 % des victimes passées par le tribunal. De plus, 77 % des victimes en justice restauratrice estimaient que les excuses étaient sincères, contre seulement 41 % des victimes passées au tribunal ». Quant

à l'efficacité, Jacques Lecomte rapporte qu'« une méta-analyse synthétisant dix-neuf études d'évaluation de médiations entre victime et agresseur, incluant un total de 9 307 jeunes, constate une réduction de la récidive de 26 % par rapport aux délinquants passés par la justice classique. De plus, les récidives commises par les participants à la médiation sont généralement moins graves. Les principaux facteurs liés à la baisse de la récidive sont le remord éprouvé au cours de la médiation et les excuses présentées aux victimes, le fait d'avoir été impliqué dans le processus de décision, de ne pas avoir été considéré comme une mauvaise personne ». Enfin, et ce point mérite attention, « on pourrait penser, nous dit Jacques Lecomte, qu'il est préférable de limiter la justice restauratrice aux délits mineurs et réserver les crimes graves pour la justice classique. Or les résultats des recherches aboutissent à la conclusion inverse. En effet, les rares cas où l'on a pu observer une hausse de la récidive concerne les atteintes à la propriété sans violence sur les humains ».

Conclusion

Voilà, pour finir, qui nous renvoie à la thématique du pardon dont nous disions en ouverture que c'est à tort qu'on penserait pouvoir l'éliminer de la réflexion sur le statut et le sens de la prison. Une des raisons, nous semblait-il, pour lesquelles le débat sur la prison ne parvient pas à naître, c'est que la conception dominante du pardon, exposée et exacerbée par Vladimir Jankélévitch ou Jacques Derrida est tellement exigeante, dans son refus du repentir des coupables, que personne ne pense pouvoir l'accorder. La prison fonctionne dès lors, logiquement, comme ce lieu où l'on ne pardonne pas. Ni rien ni personne. Par ailleurs, et c'est un autre trait du pardon retenu par Vladimir Jankélévitch, il ne peut être donné que par des personnes, non par des institutions. Cette caractérisation, là encore, est sans doute discutable. La commission Vérité et réconciliation d'Afrique du Sud, qui fonctionne de la même manière que la justice restauratrice, est bien une institution, dont la raison d'être est justement d'instaurer la possibilité du pardon. Mais ce qui est certain, et qu'attestent les études présentées par Jacques Lecomte, c'est que l'institution ne suffit pas. Ou, pour le dire dans le langage

du MAUSS, la socialité secondaire, fonctionnelle, ne peut pas tout. À la justice secondaire, celle de l'institution, il faut adjoindre, autant que faire se peut, ce qu'on pourrait appeler une justice primaire, en face à face et de personne à personne. Et, plus généralement, tous les textes réunis dans ce numéro l'ont montré, seule l'inscription dans des réseaux de socialité primaire, d'interconnaissance et de relationnalité peut permettre à la fois de rendre la prison supportable et de préparer à en sortir réellement.

Libre Revue

Est-ce le fait du hasard, ou bien parce que la prison condense en les déformant tous les traits de la socialité ordinaire ? Toujours est-il qu'on trouvera de nombreuses harmoniques entre les textes qui composaient la partie Dossier de ce numéro et ceux de la partie Libre Revue.

Claudine Sagaert y présente une généalogie de la stigmatisation par la laideur. Or, comment ne pas voir le rapport avec la stigmatisation des détenus ? : « La laideur et la haine, écrit-elle ainsi, ont une histoire commune, si on en juge ne serait-ce que par le fait que, dans la langue allemande, laideur et haine sont des termes très proches. Le terme allemand *häßlich* renvoie au laid, au difforme, à l'informe, au défiguré, au vilain, il a pour radical *haß*, et *der Haß*, en allemand, caractérise la haine. Ce lien est aussi présent dans la conscience collective. Si l'individu laid est un individu capable de commettre les pires maux, comme on l'a martelé, alors tous les moyens sont bons pour s'en protéger et par là même pour le contraindre, le soumettre, le maltraiter. »

Dans sa réflexion sur le triomphe planétaire de Facebook, qu'il présente comme le résultat d'une demande universelle de reconnaissance, *Simon Borel* fait écho, on s'en doute, à la thématique du panoptisme et de la surveillance de tous par tous. Librement consentie. Mieux, ardemment désirée. Il écrit : « Les critiques sur le caractère panoptique et/ou totalitaire de Facebook ne peuvent avoir prise sur la réalité. Aucune obligation au dévoilement et à la confession n'est exigée. Aucune discipline biopolitique n'est imposée et diffusée dans le sens d'une rationalité collective. L'adhésion à Facebook est libre bien qu'elle fasse l'objet

d'une injonction sociale croissante. Or celle-ci n'émane pas des institutions traditionnelles mais des *alter ego* – notamment dans les jeunes générations. Car être sur Facebook, c'est avoir la possibilité de répondre à l'impératif d'être soi, d'être visible pour exister. À l'inverse, ne pas s'afficher, ne pas être profilé, c'est être voué à ne pas compter, voire à disparaître dans les dynamiques actuelles de la reconnaissance. On n'est pas reconnu parce qu'on se manifeste via des symboles fastueux ou parce qu'on apparaît dans l'espace public mais parce qu'on se rend accessible et transparent aux autres. Facebook devient l'endroit où l'on affiche "les preuves de sa vie sociale". Voilà le panoptique renversé et l'aliénation volontaire [...] Le pouvoir en réseau n'est pas un point fixe omniscient qui surveille et punit mais constitué par des myriades de miroirs qui réfléchissent l'image et l'identité de chacun accessible à tous dans une logique d'individuation individualiste à laquelle concourt la logique néolibérale et "parcellitariste" actuelle. »

Benjamin Boudou, pour sa part, présente les éléments d'une anthropologie politique de l'hospitalité, dont on voit bien comment on pourrait ou devrait reprendre certains points, complémentaires à une théorie du pardon, pour réfléchir sur la prison. La personne incarcérée n'est-elle pas devenue un étranger à la communauté, son hôte en prison, c'est-à-dire celui envers qui on ne sait pas quelle part ménager respectivement à l'hospitalité ou à l'hostilité ? Encore faut-il déterminer, préalablement, qui doit être effectivement puni et pour quoi. Autrement dit, ce qui doit être tenu pour délictueux ou criminel.

De ce point de vue, la réflexion sur le dopage des sportifs présentée par *Dominique Bodin* et *Gaëlle Sempé* est instructive, tant elle témoigne de l'hypocrisie qui règne en certains domaines. Qui peut douter, en effet, du dopage systématique des sportifs de haut niveau ? Quel sens y a-t-il alors à le criminaliser, au risque que la justice ne prenne dans ses filets que les moins habiles, transformés en boucs émissaires ? « La lutte contre le dopage ne peut se limiter au tout sécuritaire, écrivent nos auteurs. Il faut dépasser cette utopie de contrôles et de sanctions exemplaires et "utilitaristes" pour se poser la question, la seule, la vraie la plus utile socialement sans aucun doute possible. Comment empêcher les jeunes sportifs de recourir au dopage et comment aider à s'en sortir ceux qui y ont recouru ? Le reste n'est que discours de gens bien-pensants,

totalelement coupés de la réalité du sport de haut niveau et du sport professionnel, regardant leur fonctionnement de l'extérieur sans comprendre la culture d'un milieu qui leur échappe. »

@>>> Seuls les articles de *Stephen Kalberg* et de *Manuel Cervera-Marzal* semblent n'entretenir aucun rapport avec le thème de la prison. Le premier s'attache à montrer que l'on a considérablement sous-évalué au profit de l'action rationnelle la part que tiennent les émotions dans la sociologie de Max Weber, et le second présente, en comparant l'œuvre de Cornelius Castoriadis et celle de Miguel Abensour, ce qu'il appelle un conseilisme à la française. Mais, dans la criminalité et dans sa répression, tout n'est-il pas affaire d'émotions ? Et le remède aux multiples maux dont souffre l'institution carcérale ne passe-t-il pas par un débat public, le plus large, le plus ouvert et le plus transparent possible ?

Dans un tout autre registre, en tout cas et incontestablement cette fois, notre ami le poète et philosophe *Henri Raynal* présente ses réflexions sur la peinture et sur les peintres qu'il aime. Nombre de ceux-ci sont inconnus de nous mais, magie du verbe, on les devine presque à lire Henri Raynal²². Comme si nous les voyions pour de bon. Au début de la partie Bibliothèque, présentant le dernier livre d'Henri Raynal, *Ils ont décidé que l'univers ne les concernait pas*, Jean-Paul Rogues dit pourquoi celui-ci est un de nos écrivains capitaux.

22. Nous reprendrons bientôt ce texte avec l'iconographie correspondante dans la *Revue du MAUSS permanente* (<www.journaldumauss.net>).

Résumés et *abstracts*

- **Alain Cugno et GNCP** *Prison, ce n'est pas la peine d'en rajouter*

Cet ensemble de trois textes est composé à partir d'une brochure réalisée par le Groupe national de concertation prison (GNCP), qui réunit les associations se préoccupant du sort des prisonniers durant leur incarcération ou après leur sortie, en vue d'animer les débats nationaux de novembre 2012. Le diagnostic, notamment sous la plume d'Alain Cugno, animateur d'une de ces associations, est sans appel puisque le nombre de personnes emprisonnées est en train d'atteindre des records historiques. « Or, jamais, nulle part, ajoute l'auteur, l'augmentation du nombre de personnes incarcérées n'a fait diminuer la criminalité ni la délinquance. » Aussi la vie en prison doit-elle être l'occasion d'une possible resocialisation. Et, pour ce faire, il faut d'abord cesser d'imaginer que la prison est la seule peine possible. D'où l'importance du tableau dressé par le document du GNCP, qui liste l'ensemble des alternatives.

- *Prison : No Need to Add to It*

These three texts are issued from a brochure published by the Groupe national de concertation prison (GNCP), a consultation commission composed of organisations concerned about the life of prisoners during and after incarceration, in preparation for the November 2012 national commission. As the

head of one of these associations, Alain Cugno writes that while the number of people incarcerated is reaching historical highs, the following diagnosis is clear : ‘Never, anywhere has the rise in the number of incarcerated people diminished crime and delinquency.’ Also life in prison must be an occasion for re-socialisation, and alternatives to prison imagined, hence the importance of the GNCP table that provides a comprehensive list of such alternatives.

• **Julien Rémy** *L'offense, le pardon et le don*

Le pardon est souvent présenté comme l'antidote par excellence de la vengeance, mais le processus de sa mise en œuvre est peu interrogé. Quelles sont les conditions d'un pardon véritable, c'est-à-dire qui permette de basculer durablement vers des relations de dons et de contre-dons ? C'est ce que l'on se propose de voir dans l'article suivant, en s'appuyant notamment sur Jankévitch, qui aide à délimiter les contours théoriques de ce phénomène et à identifier les facteurs favorables à son émergence. L'auteur ne suivra cependant pas Jankévitch dans sa conception désincarnée du pardon, il plaidera au contraire pour une conception modeste du pardon, sorte de pari sur l'avenir transformant l'offenseur en donataire et rendant à nouveau possible les cycles de dons.

• *Offense, Forgiveness and Gift*

Forgiveness is often presented as the ultimate antidote for revenge, yet the process of its implementation is seldom questioned. What are the conditions of true forgiveness, i.e. that allow for sustainable relationships based on reciprocal gift-giving practices ? This article examines this question by first turning to Jankelevitch, whose work helps define the theoretical contours of forgiveness and identify the factors which favour its emergence. The discussion then distances itself from Jankelevitch and his disembodied conception of forgiveness and argues instead in favour of a humbler conception of forgiveness, one in which betting on the future transforms the offender into a gift-giver, thereby opening onto a renewed cycle of gifting.

• **Christian Laval** *Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique*

La société panoptique a été assez largement anticipée par le philosophe Jeremy Bentham. Son fameux modèle idéal de prison n'est que la condensation d'une conception plus générale de société obéissant à un principe, le panoptisme, qui veut que chacun surveille autrui et est surveillé par autrui. Cette dimension sécuritaire de la vie sociale est l'une des applications du principe économique de gouvernement propre à l'utilitarisme benthamien. Aussi, le développement de la vidéosurveillance dans de nombreux pays

semble réaliser progressivement les vues de Bentham. Mais si la surveillance telle qu'elle se déploie aujourd'hui entend bien dissuader l'acte délictueux et normaliser les conduites, elle vise plus encore à prévenir *in ovo* toute déviance. Les techniques de traçabilité, associées au concept de dangerosité, ouvrent un nouvel âge du panoptisme.

• *Discipline and Prevent. The New Panoptic Society*

The panoptic society was largely anticipated by philosopher Jeremy Bentham. His famous ideal model for prisons was but the condensed form of a more general conception of society obeying to the principle of panopticism, in which everyone monitors everyone and is monitored by everyone. This securitisation dimension of social life is an application of the economic principle of government found in Bentham's utilitarianism. Recent developments in video-surveillance in a number of countries seem to be progressively realising Bentham's views. Yet if this type of surveillance that is spreading today aims to dissuade criminal acts and normalise conducts, it especially aims to prevent deviance *in ovo*. And so techniques of traceability, associated to concepts of dangerousness, open onto a new age of panopticism.

• *Jean-Marie Delarue Continuité et discontinuité de la condition pénitentiaire*

La peine d'emprisonnement est devenue, au fil des siècles, la sanction pénale exclusive du crime. Pourtant, aucune définition n'en est donnée par le code pénal français, hormis celle qui s'attache à en préciser la durée. Cette durée de la peine – ce temps de la prison –, comment se déroule-t-elle au sein de la vie pénitentiaire ? Et comment s'inscrit-elle dans la continuité d'une existence, avant et après la prison ? En procédant à la description scrupuleuse qu'une autorité indépendante (le contrôle des lieux de privation de liberté) peut donner de la vie au sein des établissements pénitentiaires, depuis le choc de la première incarcération jusqu'à l'épreuve du quotidien carcéral, on voit que le sort fait aux détenus peut être analysé comme une réplique aggravée de celui qui est réservé aux déshérités de notre société. Un diagnostic que confirme le constat statistique de la surreprésentation de ces derniers en prison.

• *Continuities and Discontinuities of the Penitentiary Condition*

The prison sentence became the exclusive penal sanction for crime over the course of the last centuries. The French penal code however does not define imprisonment, except for the specification of its duration. How is the duration of the sentence lived within penitentiary establishments ? And how is it inscribed in the continuity of human existence, before and after prison ? This article argues that a scrupulous record of life in penitentiary establishments, starting with the shock of incarceration up to the struggle of

daily life in prison, suggests that the fate of inmates can be analysed as an exacerbated replica of that of the disinherited in our societies. This diagnosis seems to be confirmed by the statistical over-representation of disinherited populations in prison.

• **Anne-Marie Fixot** *Sortir du sinistre carcéral*

Depuis de nombreuses années en France, des voix de sociologues, magistrats, médecins, journalistes... s'élèvent pour dénoncer des conditions d'incarcération indignes et souvent inefficaces quant aux risques de récidives. Cet article décrit le milieu carcéral à partir d'observations liées à des entretiens et séances de formation menés depuis une dizaine d'années auprès de personnes détenues dans trois établissements pénitentiaires. Ce témoignage expose le dysfonctionnement général et les contradictions de ce système carcéral utilitariste. Il montre les effets stigmatisants de la prison sur les identités des détenus. Ainsi met-il en lumière la manière dont la fragmentation de l'existence de ceux-ci, liée souvent aux impératifs du primat sécuritaire pénitentiaire, l'emporte et détruit la confiance, les relations sociales, la nécessité mais aussi le désir de tisser de nouveaux liens dans le cadre d'une reconstruction de leur vie, ayant pour horizon le vivre-ensemble.

• *Getting Over the Disaster of Incarceration*

For many years sociologists, magistrates, medial doctors and journalists in France have denounced the undignified conditions of incarceration and their inefficiency with respect to the risk of repeat offense. This article describes the prison environment based on observations made over a decade in the context of interviews and training sessions with inmates in three penitentiary establishments. This testimony exposes the general dysfunction and the contradictions of the sanction-based utilitarian prison system. It shows the stigmatising effects of prison on the identity of inmates and highlights the ways in which the penitentiary security imperatives act to fragment the existence of inmates and destroy confidence, social relations, the need, and even the desire to weave new links that could help them reconstruct their lives and contribute to social harmony.

• **Christiane de Beaurepaire** *La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison*

Les sortants de prison cumulent les effets d'une situation défavorable impliquant une vulnérabilité psychique et psychiatrique et une précarité sociale, comme en témoignent plusieurs études récentes. Ces caractéristiques sont généralement intriquées, parfois corrélées, et contrarient la démarche difficile de l'insertion postpénale. Si cette dernière constitue, à ce jour, la meilleure

prévention de la récidive, comment agir de manière pertinente dans les cas, les plus fréquents en pratique, où les personnes intéressées cumulent psychopathologie et précarité sociale ? C'est l'objet de cette réflexion qui s'appuie sur de nombreux textes officiels – mais sans qu'il existe de politique publique correspondante – et sur une expérience acquise en pratique, modélisable et transposable selon les conclusions d'un rapport de la commission des lois de l'Assemblée nationale.

• *The Social and Mental Vulnerability of Inmates In and Out of Prison*

Many recent studies show that inmates leaving prison combine the effects of mental and psychiatric vulnerability with social precariousness. These characteristics are generally intricate, sometimes correlated, and hinder the difficult process of post-penal integration. If social re-integration is the best prevention against repeat offense, how can we act efficiently in the cases, most frequent in practice, of those who combine psycho-pathologies and social precariousness ? This article discusses the issue based on several official texts (which have not been followed by corresponding public policy) as well as practice in a way transposable to legislation.

• *Annie Kensey Que sait-on de la situation socioéconomique des sortants de prison ?*

Cet article présente les données disponibles concernant les caractéristiques socioéconomiques des sortants de prison et des informations sur les effectifs de personnes sous écrou afin d'approcher les conditions de détention avant la sortie. Le nombre de personnes détenues dans les établissements pénitentiaires est en forte augmentation et la surdensité carcérale est élevée, notamment dans les maisons d'arrêt. Les éléments provenant des statistiques permanentes les plus récentes, auxquelles s'ajoutent des données provenant de deux enquêtes menées à la fin des années 1990, permettent de constater que les personnes détenues cumulent un faible niveau scolaire, une absence de pratique ou de formation professionnelle, un déficit culturel, un isolement social voire familial.

• *What Do We Know of the Socio-Economic Situation of Those Released from Prison ?*

This article presents the data available concerning the socio-economic characteristics of those released from prison. The number of people detained in penitentiary establishments is rapidly growing and the over-density is high, especially in detainment houses. The most recent statistical evidence, added to data from two late 1990s surveys, show that detainees combine low edu-

cation levels, lack of professional training or practice, cultural deficits, and social and/or familial isolation.

- **Jean-François Bert** « *Ce qui résiste, c'est la prison.* »
Surveiller et punir, de Michel Foucault

Paru en 1975, *Surveiller et punir* a connu un succès immédiat parce qu'il résonne avec une actualité politique et sociale mais aussi parce que les principaux concepts forgés par Michel Foucault, comme ceux de discipline, de panoptisme ou d'illégalisme, vont aussi rapidement s'imposer dans les sciences humaines et sociales. Pour autant, on oublie la question première de Foucault, celle qui lui a donné l'envie d'écrire ce livre : pourquoi la prison ? et surtout pourquoi, lorsqu'on pense à modifier ce régime carcéral, la résiste-t-elle ?

- *'The Prison is What Resists.'* Discipline and Punish, by Michel Foucault

Michel Foucault's 1975 book *Discipline and Punish* was greeted with immediate success, both because it resounded with the times' political and social issues and because its principal concepts, such as 'discipline', 'panopticism' and 'illegalism', quickly imposed themselves in social sciences and humanities. Yet Foucault's main question is often forgotten : Why prison ? And why is it that when we think of modifying the prison regime, the prison resists ?

- **Denis Salas** *Abolir la prison perpétuelle*

Ce n'est pas un souci d'humanité qui a présidé à la naissance de la prison. Le texte reproduit ici, extrait de l'ouvrage de Denis Salas, *La Justice dévoyée. Critique des utopies sécuritaires* (Les Arènes, chap. VI, 2012), suffit à en nous en convaincre. Il décrit et dénonce le sort des détenus condamnés à perpétuité, qui n'apparaissent plus que comme des « emmurés vivants », comme ils se désignent eux-mêmes, et qui, du reste, demandent souvent à être mis à mort plutôt que d'endurer ce qu'ils vivent.

- *Abolishing the Perpetual Prison*

The prison was not born out of a humane concern. The following excerpt (chapter VI) from Denis Salas' *La Justice dévoyée. Critique des utopies sécuritaires* (Paris : Les Arènes, 2012) serves to support such a statement. The author describes and denounces the fate of inmates sentenced to life, who become 'entombed alive' as they refer to themselves, and who often ask to be put to death rather than bear what they do.

• **Anne-Marie Klopp** *De la réclusion à l'inclusion. La sortie de prison en Europe*

Si les problèmes auxquels nos pays sont confrontés sont identiques, les réponses varient d'un pays à l'autre. Les contacts de personnes détenues avec des personnes fragilisées ou avec des animaux, comme cela se passe par exemple en République tchèque ou encore en Suisse, ont pour effet de stabiliser les personnes détenues et de leur ouvrir une perspective d'avenir. Par ailleurs, la préparation à la sortie et, en particulier, une libération conditionnelle pour les détenus étrangers, reste problématique car il est difficile de faire appliquer dans un autre pays des mesures prononcées dans un pays.

• *From Reclusion to Inclusion. Release from Prison in Europe*

If the problems faced by European countries are identical, responses vary from one country to the next. The practice of having inmates put in contact with vulnerable people or animals, as in the Czech Republic or Switzerland, acts to stabilize the inmate and open perspectives for the future. In addition, release preparation for foreign detainees, particularly in the case of conditional release, remains problematic since it is often difficult to apply measures from one country in another.

• **Jean-Marie Larralde** *Des prisons françaises sous influences*

Soumises à l'évolution des normes juridiques et à la pression de juges davantage préoccupés par les réalités pénitentiaires, les prisons se voient désormais appliquer de nouveaux concepts tels que la reconnaissance de la vulnérabilité des personnes privées de leur liberté. Ces mutations influencent tous les domaines de la vie carcérale, dont la sortie de prison, qui doit être organisée de manière à faciliter la réintégration dans la société libre des personnes privées de liberté.

• *French Prisons Under Influence*

The evolution of judicial norms and the pressure of judges increasingly preoccupied with penitentiary realities explain why prisons are now made to apply new concepts such as the recognition of vulnerability of those deprived of their liberty. These mutations influence all areas of prison life, including release, which must be organised to facilitate the reintegration in free society of people who have been deprived of their liberty.

- **Nicole Maestracci** *Repenser la sortie de prison*

Les travaux portant sur les besoins des sortants de prison, encore embryonnaires, révèlent qu'une consultation plus large et systématique, réclamée depuis longtemps par les professionnels et les associations, ne peut qu'améliorer la préparation des détenus à leur sortie. Les premiers résultats indiquent en effet que 80 % des sortants de prison sont restés moins d'un an en détention et qu'une majorité d'entre eux sont à la fois jeunes et pauvres. Cela laisse donc peu de temps pour préparer une sortie qui doit aussi tenir compte du parcours de vie du détenu, très souvent sans ressources (matérielles mais aussi sociales, sanitaires, affectives) et désinséré avant même sa mise sous écrou. Aussi, les politiques publiques doivent-elles se préoccuper en priorité, à un niveau interministériel, de la continuité de la prise en charge du sortant de prison : avant, pendant et après la détention.

- *Rethinking the Release from Prison*

Research on the needs of those released from prison, although still at an embryonic stage, reveal that a wider and more systematic consultation — as demanded for some time by professionals and organisations — can only better the preparation of the detainees come the time of release. Initial results show that 80 % of those released from prison spent less than a year in detention and that a majority of them were both young and poor. This leaves little time in order to prepare a release that must also take into account the individual background of a detainee who was often marginalised and without material, but also social, sanitary and emotional resources before his detention. Hence public policies must prioritize support for inmates before, during as well as after detention.

- **Michel Jouannot** *Prendre au sérieux la réinsertion*

Autorité administrative indépendante créée en 2007, sous l'impulsion de la Convention des Nations unies contre la torture (2002), le CGLPL (Contrôle général des lieux de privation de liberté) a pour mission de veiller au respect des droits fondamentaux des personnes détenues, trop souvent bafoués. Outre ses moyens et sa spécificité de fonctionnement en France, cet article présente les relations du CGLPL avec ses divers interlocuteurs au niveau international mais aussi européen. Le Protocole international de lutte contre la torture a suscité en effet, en Europe, la création de recommandations sur les règles pénitentiaires, parmi lesquelles la Règle 107 concerne plus spécifiquement la libération des détenus condamnés : leur mise en application est ici discutée pour le cas de la France.

- **Taking Re-Integration Seriously**

The CGLPL (Contrôle général des lieux de privation de liberté) is an independent administrative authority created in 2007 under the UN's Convention against torture (2002), whose mission is to ensure that the fundamental human rights of detainees, which are too often violated, are respected. This article describes the means and functional specificities of the CGLPL in France as well as its relations with its international and European partners. The protocol of the UN Convention against torture generated the creation of various recommendations regarding penitentiary rules in Europe, among which Rule 107, which concerns more specifically the release of condemned inmates. This article discusses their application in the case of France.

- **Jacques Lecomte *La justice restauratrice***

L'insatisfaction générale éprouvée à l'égard du système traditionnel de la justice, qui aboutit à la lenteur et au coût du processus judiciaire, à l'engorgement des prisons mais aussi à la déception des victimes, a suscité le développement, dans divers pays du monde, d'une justice alternative dite restauratrice ou réparatrice. Aujourd'hui redécouverte, cette nouvelle conception de la justice et de l'humain repose deux principales approches : la médiation (avec une mise en présence) victime-agresseur et la rencontre de groupe familial. Le propos de ce texte – initialement paru aux éditions Dunod dans *Introduction à la psychologie positive* – est de décrire les modalités de fonctionnement mais également les conséquences positives de la justice restauratrice pour les agresseurs, les victimes et la société. De plus en plus d'études concluent en effet à un très net ralentissement et à une diminution de la gravité de la récidive.

- **Restorative Justice**

The general dissatisfaction towards the traditional penal justice system, which produces a lengthy and costly judicial process and leads to prison overload as well as feelings of deception for the victims, has sparked the development, in various countries around the world, of an alternative justice labelled reparative or restorative. This 'new' conception of justice and of the human is comprised of two main approaches : victim-aggressor mediation (in presence of both parties) and meetings with the familial group. Initially published as a chapter in *Introduction à la psychologie positive* (Paris : Dunod), this article describes the different functional modalities of restorative justice as well as its positive consequences for aggressors, victims and society at large. An increasing number of studies indeed survey a very clear decrease in the incidence of repeat offenses and a diminishing of the gravity of the latter due to these types of practices.

• **Claudine Sagaert** *La laideur, un redoutable outil de stigmatisation*

Cet article se propose d'examiner comment, du XVIII^e siècle à la première moitié du XX^e siècle, les discours sur la laideur ont été un redoutable outil pour discriminer certaines catégories d'individus. Plus spécifiquement, il démontre comment les théories relatives à la physiognomonie, à la craniologie, à la goniométrie, en prenant pour objet d'étude l'apparence de certaines communautés, ont participé à la construction d'une esthétique et d'une inesthétique de l'allégorie du bien et du mal, qui a elle-même servi à établir tout un ordre de valeurs et d'antivaleurs. Cet article expose ainsi, par une analyse de la mise en discours de la laideur physique, comment le racisme a trouvé un de ses fondements.

• *Ugliness, a Terrible Stigma*

This article examines how discourses on ugliness proved a terrible means of discrimination against certain categories of individuals from the 18th through the first half of the 20th century. More specifically, it shows how theories regarding physiognomy, craniology and goniometry, through their study of the physical appearance of certain communities, participated in the construction of an aesthetic allegory of Good and Evil, which in turn served to set a corresponding order of values and anti-values. Through an analysis of discourse on physical ugliness, this article exposes how racism found some of its groundings.

• **Simon Borel** *Facebook, stade suprême de la quête de reconnaissance*

Comment Facebook est-il devenu, en moins de dix ans, le réseau social virtuel le plus populaire au monde ? Sans prétendre répondre à la question, l'article s'interroge sur les causes de ce succès, les motivations de son public ainsi que les dangers qu'il comporte sous l'angle de la reconnaissance. Ainsi, Facebook ne serait-il pas le support idéal des dynamiques et des luttes pour la démocratisation de la reconnaissance et de la visibilité ? Non seulement tout le monde veut être reconnu comme un individu singulier et authentique mais chacun aspire à acquérir une visibilité (être connu et reconnu par son réseau) et une célébrité permanente en ligne. Dès lors, Facebook prend moins la forme d'un panoptique que d'une aliénation volontaire en réseau où tous les membres sont autant de miroirs réfléchissant l'identité de chacun accessible à tous.

• *Facebook : The Supreme Stage of the Quest for Recognition*

How is it that Facebook became, in less than ten years, the most popular virtual social network in the world ? This article discusses the causes of this success, the motivations of its users as well as some of the dangers linked to this phenomenon from the perspective of recognition. Facebook indeed appears to be the ideal support for the democratisation of recognition and visibility. On Facebook, everyone desires to be recognized as a unique and authentic individual, and everyone aspires to acquire visibility (being known and recognized by one's network) and permanent celebrity online. Facebook therefore appears less of a panopticon than a voluntary form of alienation performed within an open access network in which every member acts as a mirror reflecting the identity of others.

• *Benjamin Boudou Éléments pour une anthropologie politique de l'hospitalité*

Cet article cherche à définir l'hospitalité à partir de ses pratiques cérémonielles pour en démontrer le sens et la fonction politique. En recourant aux enquêtes ethnographiques et anthropologiques, se dégagent quatre usages caractéristiques de l'hospitalité : la création d'un lien social en amont des pratiques de don et contre-don, la détermination et le contrôle des étrangers et la distribution de l'appartenance. Largement négligée, relayée au prépolitique, subsumée sous le paradigme du don, l'hospitalité constitue pourtant la relation première d'une communauté politique à son dehors : les étrangers ou les autres communautés. Problème récurrent dans les sociétés traditionnelles comme dans les démocraties modernes, la délimitation du commun et sa légitimation auprès des autres s'avèrent être précisément le sens essentiel de l'hospitalité comme objet politique.

• *Elements for a Political Anthropology of Hospitality*

This article seeks to define hospitality through its ritual practices so as to highlight its political meaning and function. Four features of hospitality may be drawn from ethnographic and anthropological accounts : the creation of a social relation prior to the practices of gift and counter-gift, the determination and control of strangers, and the distribution of membership. Largely neglected, considered to be 'pre-political', subsumed within the gift paradigm, hospitality nonetheless constitutes the first relation of a political community with its outside, i.e. strangers, or other communities. Shared by traditional societies and contemporary democracies alike, the recurring problem of delimiting and legitimating the community is the essential meaning of hospitality as an object of political theory.

• **Stéphane Kalberg, traduit par Philippe Chaniel** *La sociologie des émotions de Max Weber*

Cet article se propose de discuter et de réviser l'interprétation dominante selon laquelle la sociologie weberienne ne s'intéresserait qu'à l'action rationnelle au détriment de l'action affective et du rôle des émotions. Il souligne au contraire, dans un premier temps, toute l'importance des émotions dans *Economie et Société*, qu'il s'agisse de sa typologie des quatre types d'activité sociale, de son examen des relations sociales et de sa typologie des formes de pouvoir. Il examine ensuite la thèse développée dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, plus particulièrement son étude des diverses sources religieuses de l'« esprit du capitalisme », où Weber montre que l'activité affective étaient souvent sévèrement réprimée parmi les fidèles du groupe qui, plus que tout autre, a contribué à porter le développement du capitalisme à son origine : le puritanisme. Ce protestantisme ascétique dont la marque est, selon lui, encore prégnante, sous des formes sécularisées, à l'époque industrielle.

• *Max Weber's Sociology of Emotions*

This article intends to demonstrate that the widespread view that Weber's sociology attends exclusively to rational action and neglects emotional action must be revised. First it analyses the importance of the emotions in *Economy and Society* : his typology of the "four types of social action," in his examination of social relationships, and in his typology of rulership. *The Protestant Ethic and the Spirit of Capitalism* also proves pivotal for this brief investigation. In the process of examining the religious sources of a "spirit of capitalism," this study analyzes how emotion-based action was severely constricted among adherents of a major carrier group in modern capitalism's early pathway of development : Puritanism. Traces of this "ascetic Protestantism" remain visible, according to Weber, in secularized manifestations throughout the industrial epoch.

• **Manuel Cervera-Marzal Miguel Abensour, Cornelius Castoriadis. Un conseilisme français ?**

Dans cet essai d'interprétation, je cherche à mettre en évidence les proximités philosophiques et politiques de deux penseurs sous-évalués par l'histoire officielle de la philosophie politique française contemporaine : Miguel Abensour et Cornelius Castoriadis. Développant sur de nombreux points – Marx, la démocratie, l'histoire, la politique, la philosophie – une pensée singulière qui se tient aussi bien à l'écart de la pensée libérale que de sa rivale marxiste, ces deux philosophes n'appartiennent-ils pas à la tradition conseiliste d'un Anton Pannekoek ou d'une Rosa Luxemburg ? Et, si tel est bien le cas, en quoi renouvellent-ils l'approche conseiliste en particulier, et la philosophie politique française en général ?

• *Miguel Abensour, Cornelius Castoriadis. A French “Councilism” ?*

This article seeks to highlight the political and philosophical proximity between two thinkers undervalued by the official history of French contemporary political thought : Miguel Abensour and Cornelius Castoriadis. These two philosophers focus on many issues – Marx, democracy, history, politics, philosophy – and their take on these is original and different from liberalism and its rival, marxism. To the extent that one may wonder if Abensour and Castoriadis rather belong to the “councilist” tradition of such figures as Anton Pannekoek and Rosa Luxemburg. And if so, how do they renew the councilist approach in particular, and French political philosophy in general ?

• *Dominique Bodin et Gaëlle Sempé Faut-il légaliser le dopage ?*

L'efficacité de la lutte antidopage s'avère très éloignée de l'image qu'en donnent les médias ou les tenants d'un sport qui se doit d'être propre et exemplaire. Cette image tient du cliché. Elle nie les faits qui se répètent, ignore le retard technologique et scientifique de la lutte antidopage et oublie trop souvent le rôle implicite des dirigeants. Plus grave, peut-être, est l'absence de réelle politique de prévention en matière de dopage. La prévention ne peut se limiter aux mesures coercitives, supposant ainsi que condamner suffirait à prévenir. Reste la question de la santé des sportifs eux-mêmes : force est de constater que si aucune mesure de prévention n'existe, aucune enquête épidémiologique d'envergure n'a été, à l'échelon mondial, mise en œuvre pour tenter de mesurer l'impact du dopage.

• *Must Doping Be Legalized ?*

The efficiency of the crackdown on doping is far remote from the images circulated by media and those promoting a clean and exemplary sport. These clichés negate the fact that doping scandals continually repeat themselves, ignore the technological and scientific lagging behind of anti-doping efforts and too often tend to forget the implicit role of those in managing positions. Worse perhaps is the absence of any real prevention policy with respect to doping. Prevention cannot be limited to coercive measures and the dissuasive effects of condemnation. In addition, the health of athletes remains an understated issue, as indicates the lack of any widespread and worldwide epidemiological investigation on the impacts of doping.

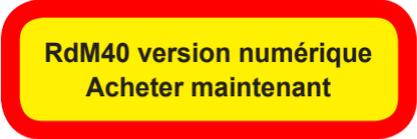
- **Henri Raynal** *Innombrables sont les voies*

L'objet de cet article est de dire ce que l'art nous l'enseigne : entre nature et humanité, le rapport d'opposition n'est pas le seul possible, la participation, la collaboration, la complicité peuvent faire merveille. Après avoir, par exemple, produit le paysage, l'énigmatique Entité qu'est la Totalité cosmique le réinvente au moyen du peintre : le tableau peut être regardé comme une manifestation seconde de cette Entité. Entre nature et humanité, un relais s'est effectué : une franche discontinuité a été franchie par une continuité profonde, la vivante unité du Tout. L'artiste, s'il communique avec le vaste, opère tel un instrument. Même un peintre des plus « abstraits » aura partie liée avec l'Énigme.

- *Countless are the Paths*

This article aims to tell what art teaches us : That between nature and humanity, opposition is not the only rapport possible. Participation, collaboration, and complicity are also possible, and they are avenues filled with promise. The artist who communicates with the vastness of the Universe (or cosmic totality) operates a junction between the discontinuity of life and the profound continuity of the living Whole.

- Vous pouvez **acheter la version numérique (PDF) du présent numéro** au prix de 17 € en cliquant sur le lien ci-dessous.



**RdM40 version numérique
Acheter maintenant**

- Vous pouvez également **vous abonner à la revue** (qui vous parviendra alors sous deux formes : papier et numérique).
Pour ce faire, utilisez le bulletin d'abonnement en page suivante

La Revue du MAUSS semestrielle est devenue, depuis le n° 29 de juin 2007 (1^{er} semestre), une revue numérique dont est tirée une version papier (le présent volume), les articles signalés dans la Présentation par un @ sont uniquement disponibles dans la version numérique.

La version intégrale numérique est consultable en ligne (accès conditionnel) sur le portail de revues de sciences humaines CAIRN (www.cairn.info), et téléchargeable sur le site de la revue (www.revuedumauss.com) où un mode de règlement en ligne a été mis en place à travers le système Paypal.

Les articles peuvent être téléchargés séparément, mais seulement sur le portail CAIRN.

Pour toute demande d'information complémentaire, outre les sites indiqués, vous pouvez nous adresser un courriel à : Mauss1981gestion@aol.com

